

L'Opcop EP dévoile ses 14 Plans d'Action Régionaux (PAR) et 4 focus Outre-mer

L'Opcop EP se dote d'un outil digital lui permettant de décliner son action territoriale au profit de l'ensemble de l'éco-système local : entreprises, branches professionnelles, CFA / Organismes de formation et partenaires institutionnels. <https://par.opcoep.fr/>

Un plan d'action adapté à chaque région !



La volonté de l'Opcop EP de décliner en lien avec les acteurs locaux ses politiques emploi / formation nationales dans tous les territoires, se traduit par la formalisation d'un document qui précise les actions déployées dans chaque région en fixant les résultats attendus.

Ainsi, sur la base des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration de l'Opcop EP, chaque Commission Paritaire régionale (CPR) a validé son Plan d'Action Régional (PAR) en adéquation avec les enjeux territoriaux.

Les grands indicateurs du PAR sont les suivants :

- Un état des lieux emploi, formation, alternance en 2020
- Les ambitions et lignes directrices pour 2021
- Les plans d'action par cibles
- Un focus projet local

Cette démarche de l'Opcop EP a abouti à la réalisation de 14 plans d'action régionaux et 4 focus Outre-mer.

Ces plans locaux sont l'assurance d'amener au plus près des entreprises et des salariés l'expertise d'Opcop EP, sur ses grandes missions : accompagner les TPE-PME, développer l'alternance et soutenir les branches professionnelles.

Un outil digital

Les Plans d'Action Régionaux sont actualisés chaque année, au regard des besoins et des attentes des parties prenantes sur le terrain. La version digitale des PAR a pour vocation de les rendre accessible à tous, partout et à chaque instant.

L'Opco EP a choisi de développer une solution de type « webapp », en responsive design (mobile first) avec 3 formats distincts accessibles depuis les principaux Smartphones du marché

Cet outil, disponible sur le site <https://www.opcoep.fr/> ou directement via <https://par.opcoep.fr/> permet à chaque utilisateur de sélectionner le Plan d'Action Régional qu'il souhaite visualiser.

Découvrez ici les 14 Plans d'Actions régionaux et les 4 focus Outre-mer de l'Opco EP pour 2021 :

<https://par.opcoep.fr/>

A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Astrid CHENARD - 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP –

astrid.chenard@opcoep.fr

Maya MEDDEB - 06 68 38 03 24 - maya@diffusis.com